**EVECHE**
**SAINT-DENIS DE LA REUNION**
36 Rue de Paris, BP 10055
97461 SAINT DENIS Cedex
Tél. 0262 94 85 70 – Fax 0262 94 85 71

Saint-Denis, le 17 mars 2020

**CIRCULAIRE N° E 044**

**Mgr Gilbert AUBRY**

Aux Prêtres, Diacres, Religieuses, Religieux,
Responsables de Conseils, Commissions,
Services et Mouvements

Chers frères prêtres, Chers frères diacres,
Chères religieuses,
Chers Amis,

Suite à l'intervention du Président de La République hier soir et à la déclaration du Ministre de l'Intérieur qui s'en est suivie :

- Toutes les messes même en semaine, baptêmes, mariages, confessions, chemins de croix, rencontres, activités pastorales en groupe sont supprimés. Il faut avertir dès maintenant les personnes concernées pour les baptêmes et les mariages. Seules les célébrations d'obsèques sont possibles.

- Les églises restent ouvertes. Si les mesures de sécurité sont assurées, il est bon d'exposer le Saint Sacrement. Nettoyer et désinfecter l'église régulièrement.

- Les cures doivent demeurer fonctionnelles en étant joignables téléphoniquement pour les urgences. Pas d'accueil physique. Dans le cas où la présence d'un personnel est nécessaire, pour pouvoir se déplacer, il doit être muni
  - d'une attestation du curé justifiant cette présence nécessaire de l'employé
  - et d'une attestation de déplacement dérogatoire de l'employé (cf. modèle)

  Les employés doivent être en mesure de fournir aux contrôles de police ces deux attestations pour éviter une contravention.

Ces dispositions sont en vigueur jusqu'au moment où le Président de La République mettra fin aux obligations de confinement nécessaire pour lutter contre la propagation du Coronavirus. Il est toujours indispensable de veiller à la mise en pratique des mesures barrière déjà préconisées.

Suite à des échanges avec Réunion la 1ère (TV), une messe télévisée réalisée sans public sera diffusée en direct chaque dimanche et ce, dès ce 4e dimanche de carême, de 10 H à 11 H, jusqu'à Pâques. Radio Arc-en-Ciel développera des programmes spéciaux relayant aussi ces messes, tout en gardant son programme habituel de diffusion des messes.

**D'autres informations vous seront transmises prochainement.**

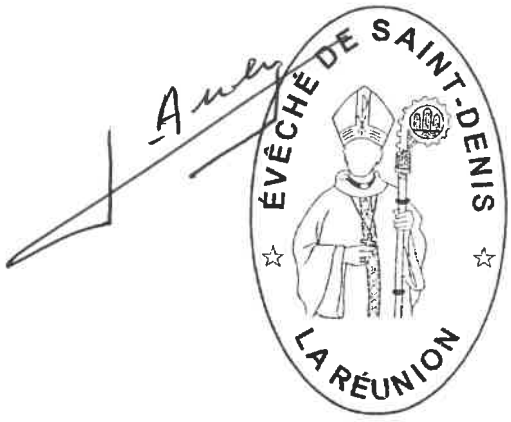
La pandémie ne cesse de s'étendre. Des situations ne cessent d'évoluer et exigent, selon les circonstances, de repenser les mesures de protection tant dans la société civile que dans nos instances et nos rassemblements d'Eglise. Nous devons tous faire preuve d'adaptabilité devant cette situation exceptionnelle pendant laquelle chacun de nous doit prendre part à l'engagement solidaire et citoyen permettant de faire face à la crise sanitaire.

***

Je souhaite à chacun de vous la Lumière, la Force et la santé nécessaires pour vivre ce moment difficile comme un authentique pèlerinage de carême vers Pâques. Il est important pour nous, prêtres, diacres, religieux, religieuses et tous les fidèles laïcs, d'accueillir ce moment comme un appel de Dieu à nous rapprocher de plus en plus de la source eucharistique. Le manque creuse en nous un appétit que l'Esprit comblera le moment venu. Déjà, dès maintenant, nous avons la certitude que Dieu nous aime et la fidélité de Dieu à nous aimer est à toute épreuve. Que Dieu nous bénisse tous.

Bien en communion et très cordialement.

**Monseigneur Gilbert AUBRY**




Annexes :

- Attestation de déplacement de l'employeur
- Attestation de déplacement dérogatoire de l'employé

En-tête paroisse (nom, adresse, téléphone, mail)

# ATTESTATION DE DEPLACEMENT

Je soussigné Père ……., Curé de la Paroisse de ……., certifie que le déplacement du salarié :

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

Entre son domicile et son lieu d'exercice d'activité professionnelle est indispensable et ne peut être organisée sous forme de télétravail.

Fait pour faire valoir ce que de droit, à ……., le 17 mars 2020.

**Père ……**
*(Signature)*

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M. .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

☐ déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;

☐ déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);

☐ déplacements pour motif de santé;

☐ déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;

☐ déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ....., le...../...../2020

(signature)